https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/arrete-du-28-decembre-2018-modifiant-larrete-du-17-avril-2018-fixant-pour-lannee-2018-lobjectif-de-depenses-dassurance-maladie-afferent-aux-activites-de-soins-de-suite-et-de-readaptation/
Arrêté du 28 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 17 avril 2018 fixant pour l'année 2018 l'objectif de dépenses d'assurance maladie afférent aux activités de soins de suite et de réadaptation
28/12/2018
Cet arrêté fixe à 8 499,2 millions d'euros pour l'année 2018 l'objectif de dépense de l'assurance maladie. Par ailleurs, il prévoit que "la part de cet objectif affectée à la dotation nationale de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation définie à l'article L. 162-23-8 est de 171,9 millions d'euros".